



titre de séjour provisoir enfant malade

Par **maman de sara**, le **29/09/2020** à **23:53**

bonjour,

je suis entrée en france avec ma fille handicapée le 01/04/2019 j'ai fait la demande de titre de séjour provisoir et sa a été refusé avec une oqtf j'ai fait un recours et sa été rejeté, ma fille est scolarisée en IME et la MDPH lui a accordé un taux d'handicape de 80%.

j'ai 2 enfants au maroc de 14 ans et 4 ans pris en charge par ma mère.

j'ai besoin de vos conseils que dois je fait pour que ma demande soit acceptée.

meci

Par **youris**, le **30/09/2020** à **09:20**

bonjour,

la seule solution, c'est de consulter un avocat, vous pouvez également voir avec un consulat du maroc en france.

êtes-vous entré en france régulièrement avec un visa (permis de séjour pour soins)?

Il y a des procédures pour qu'un étranger reçoive des soins en france, il faut en particulier que ses soins n'existent pas dans son pays et qu'il existe un accord préalable entre la sécurité sociale française et celle de son pays.

il existe sans doute au Maric, des établissements qui peuvent prendre en charge votre enfant.

la france n'a pas vocation à soigner tous les étrangers malades qui ne résident pas en france.

salutations